

N°62/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 décembre 2020

OBJET : Délibération pour les conventions de déneigement avec deux prestataires

Le dix décembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 3 décembre 2020

PRESENTS : ACHIN Richard, BERNARD Aline, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles,

ABSENTS : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (procuration à GRAS Julien), GALLAND Daniel (procuration à ACHIN Richard)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que certains secteurs de la commune soient déneigés sous forme de prestations de service comme les années précédentes. Il présente les conventions établies à cet effet pour une durée de cinq ans pour M. BARBAN Daniel et pour la saison 2020-2021 pour M. GANQUET Luc à sa demande.

Julien GRAS n'a pas pris part au vote pour son pouvoir puisque Daniel BARBAN est concerné par l'une des conventions.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à 17 voix pour :

- **ACCEPTE** la proposition de M. le Maire
- **APPROUVE** les conventions présentées
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr